

22/02/2019



COUVERTS Hivernaux SIE Cadre réglementaire

Biesme 14-02-2019

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Quelques rappels du contexte

Verdissement de la PAC

3 pratiques à respecter:

- Maintien des prairies permanentes
- Diversification des cultures
- Surfaces d'intérêt écologique (SIE)

Surfaces d'intérêt écologique (SIE)

- Si terres arables > 15 ha
- Sauf si herbe, jachère, légumineuses > 75% des TA ou si PP et production d'herbe > 75% de la SA admissible
- Mettre 5% de sa superficie de terres arables en SIE.
- Choix entre divers éléments (cultures dérobées, cultures fixatrices d'N, bandes bordures de champ,...),
- En tenant compte des coefficients de conversion.

SIE: couverture hivernale (culture dérobée)

2 options:

- Interculture
 - Semis d'un mélange de 2 espèces minimum de 2 listes différentes effectué entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre
- Sous-semis
 - Sous-semis d'**herbe** ou de **légumineuses** dans la culture principale en même temps que le semis de la culture principale ou à une date ultérieure

NB: Coefficient de conversion: 0,3 (1 m² = 0,3 m² d'intérêt écologique)

Sous-semis SIE

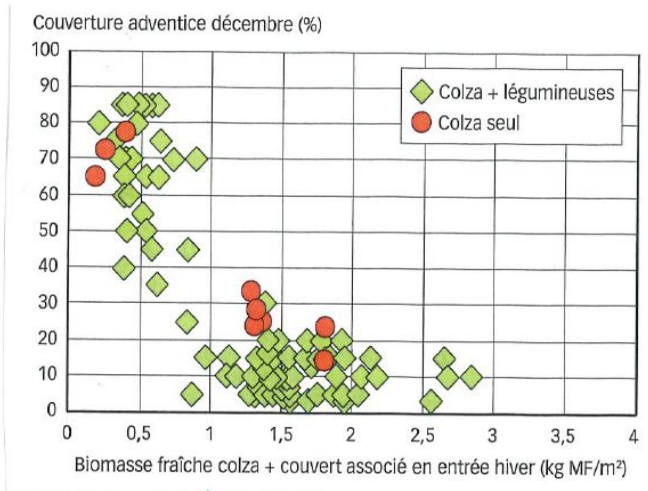
Principes réglementaires

Sous-semis SIE

- Semences pour le sous-semis **sans enrobage** avec produit **phyto**
- Le sous-semis doit rester **en place au moins 8 semaines à compter de la récolte de la culture principale**
- **Interdiction** d'utiliser des produits **phyto** à partir de la récolte de la culture principale **pendant au minimum 8 semaines**

Pendant la période de culture

- Tout **traitement phyto autorisé** est permis
- **Sous-semis bien présent** pendant toute la période
- **Pas de destruction par le gel**
> **Choix des espèces**
- Garder toute preuve de l'ensemencement sur la surface déclarée en SIE (**carnet de champ**, étiquette semences)



P Metais, F Villemain, S Cordeau, Phytoma n° 720 janvier 2019

Après la récolte

- Pas de semis de la culture suivante avec destruction du couvert avant 8 semaines
- Semis direct dans le couvert endéans les 8 semaines possible si pas de destruction du couvert (type de couvert, matériel)
- Maintenir le couvert pendant 8 semaines minimum
- Pas de phyto pendant 8 semaines minimum
- Pâturage par ovins possible endéans les 8 semaines
- Fauche sans destruction possible endéans les 8 semaines

»» Semis couvert

Semis colza

récolte-----> 8 semaines

Couvert

Maintien
MINIMUM

Colza

PAS de
PHYTOS

»» Semis couvert

Semis colza

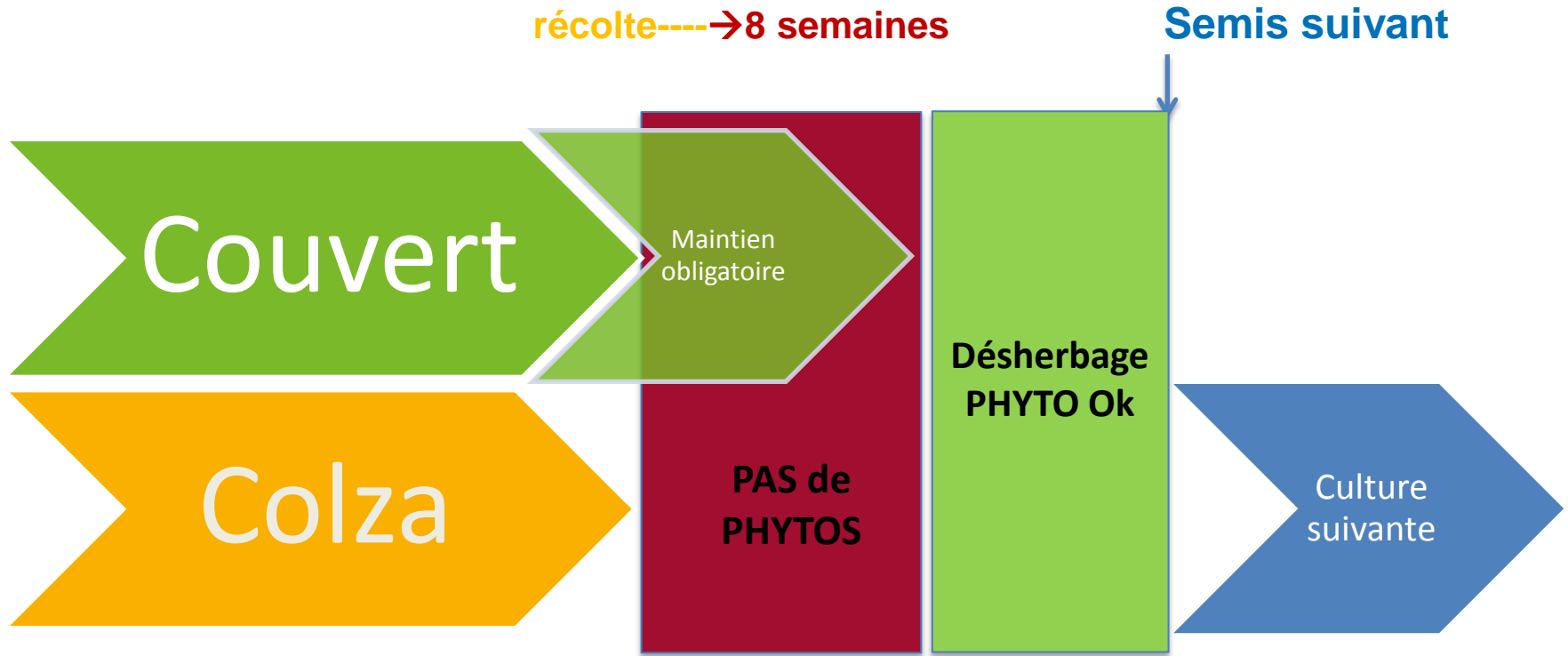
récolte-----> 8 semaines

Couvert

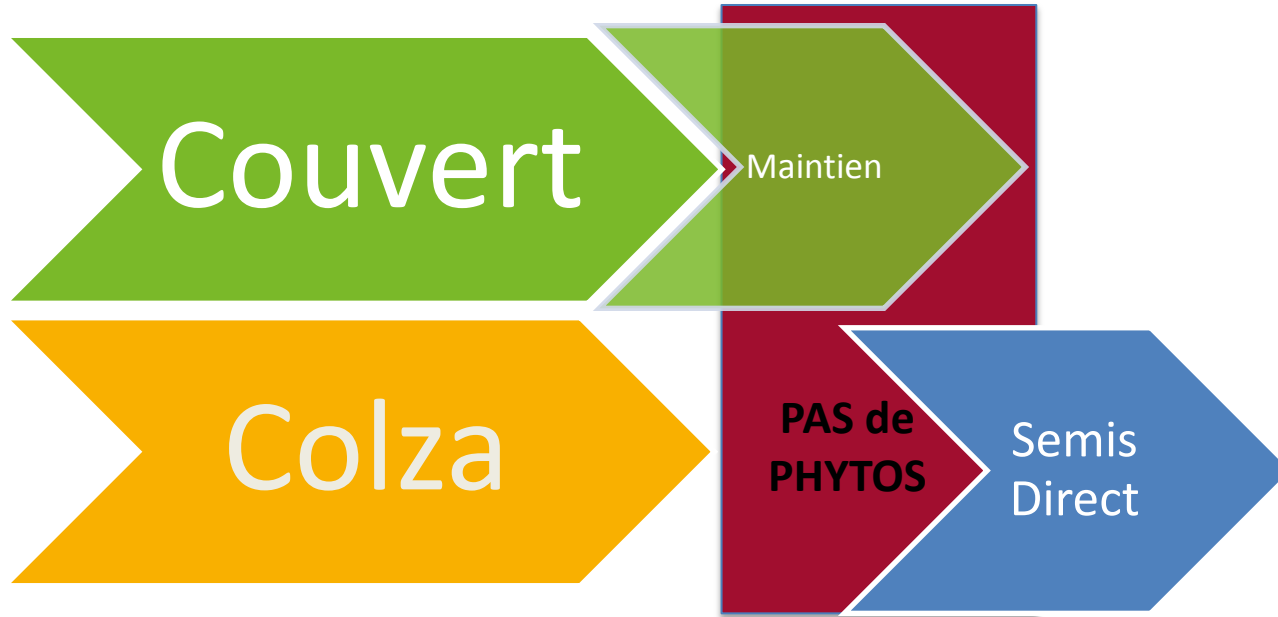
Maintien
MINIMUM

Colza

Pâturage
OVINS Ok



récolte---->8 semaines



Déclaration du sous-semis SIE

- Pas de code culture spécifique; utiliser le code de la culture principale
- En destination secondaire, mettre « S »

